COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

NMG franchit une étape réglementaire majeure avec l'octroi par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec du bail minier pour la mine Matawinie

MONTRÉAL, CANADA, le 2 novembre 2026 – Nouveau Monde Graphite Inc. (« NMG » ou la « Société ») (NYSE : NMG, TSX : NOU) est heureuse d'annoncer l'octroi par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec du bail minier no 1057 pour sa mine Matawinie. Ce bail confère à la Société le droit d'exploiter le gisement de graphite et marque une étape réglementaire majeure pour le projet, dont la construction est en cours et progresse selon l'échéancier établi.

« L'obtention du bail minier de la mine Matawinie est un moment de grande fierté pour notre équipe », a déclaré Eric Desaulniers, fondateur, président et chef de la direction de NMG. « Cette étape est le fruit de plusieurs années d'échanges et de collaboration étroite avec la communauté atikamekw de Manawan, la communauté de Saint-Michel-des-Saints et les autorités réglementaires du Québec. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur engagement et pour leur contribution à l'évolution de ce projet que nous avons façonné ensemble au fil des années en tenant compte des perspectives des différentes parties prenantes. Alors que le bail minier est maintenant obtenu et que la construction est bien engagée, nous poursuivons avec rigueur et discipline la réalisation de la construction de la mine Matawinie qui est une pierre angulaire d'une chaîne d'approvisionnement de graphite intégrée, domestique et sécuritaire ».

L'obtention du bail minier s'appuie sur plusieurs années de démarches environnementales, sociales et réglementaires et témoigne de l'engagement de NMG à développer la mine Matawinie selon des standards élevés en matière de performance environnementale et de développement durable.

En effet, le projet a été conçu de manière à intégrer des pratiques visant à réduire son empreinte environnementale, notamment par la réutilisation de l'eau, la restauration progressive intégrée aux opérations minières, la protection de la biodiversité et la codisposition des résidus miniers et des stériles, une approche distinctive en Amérique du Nord.

De plus, la Société a déposé en 2019 l'étude d'impact environnemental et social du projet, et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec a mené un processus complet d'examen public en 2020. En 2021, le gouvernement du Québec a adopté le décret ministériel autorisant le projet et établissant les conditions et mesures de suivi qui encadrent son développement. En parallèle, à la suite d'une entente-cadre conclue en 2018 et d'une entente de prédéveloppement en 2019, NMG et la communauté atikamekw de Manawan ont signé en décembre 2024 une entente sur les répercussions et les avantages, par laquelle la communauté a donné son consentement au projet. L'entente prévoit notamment la participation de la

communauté atikamekw de Manawan au suivi environnemental, au comité de suivi du projet ainsi que des possibilités d'emploi, de formation et d'affaires. Dans le cadre de cette collaboration continue, le premier et le plus important lot de travaux de construction de la mine a d'ailleurs été octroyé en 2026 à une coentreprise formée du Conseil des Atikamekw de Manawan et d'un entrepreneur minier et civil, Fournier Industries Inc. Finalement, le processus réglementaire s'est poursuivi en 2026 avec l'approbation par le gouvernement du Québec du plan de restauration de la mine.

L'ensemble de ces démarches a ainsi contribué à façonner la conception et le développement de la mine Matawinie et à obtenir le bail minier. Appelée à devenir la plus grande mine de graphite naturel au Canada en opération, la mine Matawinie est l'un des projets clés de la stratégie intégrée de la Société, avec l'usine de matériaux de batteries de Bécancour de 13 ktpa pour laquelle une décision d'investissement définitive est ciblée au cours des prochains mois. Ensemble, ces projets visent à établir l'une des premières plateformes entièrement intégrées de production de graphite naturel du G7.

À propos de Nouveau Monde Graphite

Nouveau Monde Graphite est une société intégrée qui développe des opérations responsables d'exploitation minière et de traitement avancé pour approvisionner l'économie mondiale en matériaux de graphite de pointe carboneutre. La Société développe actuellement une chaîne de valeur entièrement intégrée, allant du minerai jusqu'au graphite raffiné, au Québec (Canada), afin de répondre aux besoins des industries de demain dans les domaines de l'énergie, des technologies avancées et de la fabrication manufacturière. Grâce à ses normes ESG reconnues et à ses partenariats structurants avec d'importants clients, NMG est en voie de devenir un fournisseur stratégique de matériaux avancés pour des fabricants spécialisés de premier plan, tout en promouvant la durabilité et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement. www.NMG.com

Abonnez-vous à notre fil de nouvelles : https://bit.ly/3UDrY3X

Contact

MÉDIAS

Juliana Salaun
Directrice communications et relations publiques
+1 450 757-8905
jsalaun@nmg.com

INVESTISSEURS

Marc Jasmin
Directeur, Relations aux investisseurs
+1 450 757-8905, poste 993
mjasmin@nmg.com

Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, les « énoncés prospectifs »), y compris, sans s'y limiter, des énoncés qui font référence à des événements futurs ou à la performance financière ou opérationnelle future de la Société, et qui reflètent les attentes et les hypothèses de la direction à propos de la croissance de la Société, de ses résultats, de sa performance ainsi que de ses perspectives et occasions d'affaires. De tels énoncés prospectifs reflètent les convictions actuelles de la direction et sont fondés sur l'information dont elle dispose actuellement. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation de termes tels que « viser », « anticiper », « aspirer », « tenter », « croire », « budgéter », « pouvoir », « pourrait », « estimer », « s'attendre à », « prévoir », « avoir l'intention de », « planifier », « potentiel », « prédire », « progresser », « perspectives », « échéancier », «

devrait », « étude », « cible », « sera », « serait » ou d'autres expressions similaires se rapportant à des faits ou circonstances qui ne constituent pas des faits historiques.

Plus particulièrement, les énoncés concernant le développement, la construction, la mise en service et l'exploitation de la mine Matawinie, les avantages anticipés du bail minier accordé par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec, la capacité de la Société à poursuivre l'avancement de la mine Matawinie conformément à l'échéancier établi, le positionnement prévu de la mine Matawinie à titre de plus grande mine de graphite naturel en exploitation au Canada, la collaboration continue avec la communauté atikamekw de Manawan, la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et les autres parties prenantes, la capacité de la Société à poursuivre l'avancement de sa stratégie intégrée de développement du graphite, la capacité de la Société à se positionner comme un fournisseur stratégique de matériaux de graphite avancés pour la transition énergétique de l'Amérique du Nord, l'avancement des projets intégrés de graphite de la Société et le renforcement de sa position au sein de la chaîne d'approvisionnement nord-américaine des matériaux pour batteries, l'objectif de la Société de développer l'une des premières plateformes entièrement intégrées de production de graphite naturel du G7, la stratégie envisagée et le développement de l'usine de matériaux de batterie de Bécancour de 13 ktpa, ainsi que l'atteinte prévue par la Société de jalons, sa capacité à obtenir un financement suffisant pour le développement du projet d'usine de matériaux de batterie de Bécancour de 13 ktpa à des conditions favorables pour la Société, le calendrier d'une décision d'investissement définitive pour l'usine de matériaux de batterie de Bécancour de 13 ktpa, les activités de développement et les plans de production de la Société, la capacité de la Société à fournir des matériaux avancés tout en favorisant la durabilité et la traçabilité des chaînes d'approvisionnement, ainsi que la capacité de la Société à mettre en place un approvisionnement clé en main, local, carboneutre et traçable en graphite pour le monde occidental constituent des énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs reposent sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien qu'elles soient jugées raisonnables par la Société au moment où elles sont formulées, sont par nature soumises à d'importantes incertitudes et éventualités d'ordre commercial, économique et concurrentiel susceptibles de faire en sorte que les résultats, le niveau d'activité, le rendement ou les réalisations réels de la Société diffèrent de façon importante de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Ces estimations et hypothèses ne constituent pas des garanties de rendement futur et pourraient s'avérer inexactes. De plus, ces énoncés prospectifs reposent sur divers facteurs et hypothèses sous-jacents, notamment la capacité de la Société à exécuter ses plans de développement, à réaliser les activités de construction et de mise en service comme prévu, à obtenir le financement ainsi que les permis et autorisations requis, à maintenir des relations avec les principales parties prenantes et les partenaires stratégiques, et à poursuivre l'avancement de sa stratégie d'affaires.

Les énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et incertitudes connus ou inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante de ceux prévus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats ou événements réels et les attentes actuelles comprennent notamment les risques liés aux flux de trésorerie et à la structure du capital, les risques de financement, les risques liés à la construction, aux échéanciers et à la mise en service, les risques liés à la capacité de la Société à respecter les modalités et conditions de son bail minier, les risques liés à l'obtention des permis et aux exigences réglementaires, les risques liés au calendrier d'une décision d'investissement définitive concernant l'usine de matériaux de batterie de Bécancour de 13ktpa, les risques liés à la disponibilité du financement à des conditions acceptables, les risques associés aux relations de la Société avec les parties prenantes locales, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, la disponibilité de la main-d'œuvre, les risques liés au marché et à la demande, les développements géopolitiques, ainsi que les risques généraux d'affaires et les risques économiques liés aux activités de la Société. Une description plus détaillée des risques et des incertitudes figure dans la notice annuelle de la Société datée du 25 mars 2026, notamment dans la section intitulée « Facteurs de risque », qui est disponible sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) et sur EDGAR (www.sec.gov).

Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels et ceux indiqués dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs connus ou inconnus pourraient faire en sorte que les résultats diffèrent de ceux qui ont été anticipés, estimés ou envisagés. Rien ne garantit que ces énoncés se révéleront exacts, puisque les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux anticipés dans ces énoncés. Par conséquent, les lecteurs ne devraient pas accorder une confiance excessive aux énoncés prospectifs et sont avisés que la liste des risques, incertitudes, hypothèses et autres facteurs n'est pas exhaustive. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, sauf dans la mesure requise par les lois sur les valeurs mobilières applicables. De l'information additionnelle concernant la Société est disponible sur SEDAR+ (SEDAR+), sur EDGAR (EDGAR) et sur le site Web de la Société (NMG).